résume par ces mots : unité, liberté publicité.

Pour l'unité, rien n'était plus nécessaire ; cette unité comprend les associations politiques, religieuses, d'enseignements et même de plaisirs. La loi des syndicats professionnels ouvriers impliquait la nécessité de celle ci : à côté des ouvriers syndiqués, il y a les syndicats de patrons.

Or, on a fait une loi pour les ouvriers, mais aucune pour les patrons. Au point de vue de la liberté notre projet la consacre par l'égalité. Il ne faut pas faire de lois d'exceptions car elles sont pires que la tyrannie.

L'orateur railie ceux qui redoutent l'association sous ce prétexte que ce régime détruirait la propriété. or, la liberté de s'associer n'est autre chose que le régime de la propriété. Nous avons pris des précautions contre les inconvénients résultant de la main morte.

Par exemple, les apports ne comprennent que les valeurs mobilières et se bornent, quant aux immeubles, à l'habitation strictement nécessaire à l'association. Quant aux ressources principales de la main-morte, le donde l'institution civile, il y a interdiction formelle dans notre projet, car nous ne voulons pas que les associations religieuses accumulent des richesses.

Agissant ainsi, nous croyons leur rendre service ainsi qu'à la société.

Mais notre attention a été aussi appelée sur des associations anti sociales. Sans doute, il y a profusion de lois répressives ; mais on ne les applique pas, elles manquent du souffle de la liberté. En ce qui touche à la publication des statuts, elle est absolument nécessaire.

Sur ce point toutes les précautions ont été prises par la commission. Nous empêchons ainsi toute société secrète alors que la liberté de s'associer serait complète ?

Le caractère de cette loi est de supprimer toute entrave à l'association.

L'unité, la liberté, et la publicité : voilà ce que consacre le projet de M. Dufaure.

Notre projet apporte la liberté pour les associations politiques. Il y a eu un mal dans la société française : elle ne sait que mendier ou s'insurger ; mais la loi ne doit pas se rendre responsable de ce mal.

Les gouvernements chez nous ploient comme des roseaux. C'est le contraire de ce qu'il s'est en Amérique par exemple, où l'homme peut s'associer et se développer vigoureusement.

L'orateur conclut en demandant l'adoption du projet de M. Dufaure.

L'orateur est très entouré par de nombreux membres du centre et de la droite.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 3 mars

Présidence de M. Brisson.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Noel Parfait donne lecture d'un rapport sur l'élection de l'arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne). Ce rapport conclut à l'admission de M. Codet. (Adopté).

Le canal du Nord

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique la construction d'un canal de navigation du Nord sur Paris.

M. Carnot, rapporteur, se propose de répondre aux objections qu'on a élevées contre le projet.

Est-il vrai, comme on l'a dit, que la région du Nord soit favorisée au détriment des autres ? Des projets à l'étude pourraient démontrer le contraire, mais on ne saurait admettre que tous les départements aient droit au même nombre de kilomètres de chemins de fer ou de canaux, on doit se préoccuper avant tout des conditions du travail et des besoins à satisfaire.

L'orateur examine quels sont les besoins auxquels répond la création du nouveau canal, surtout en ce qui concerne l'industrie houillère. La consommation de la houille s'est élevée en dernier lieu à 28 millions de tonnes, sur lesquelles un tiers est fourni par l'étranger.

Les bassins du Nord et du Pas-de-Calais sont en France les centres les plus importants de production occupant une population nombreuse et lui procurant des salaires considérables. La production de ce bassin pourra s'augmenter, des travaux importants sont faits dans ce but, notamment dans le Pas de Calais. Néanmoins, ce développement ne sera complet qu'avec la création de nouveaux débouchés.

Le transport par le chemin de fer du Nord est en moyenne de 7 fr. 40, chiffre peu élevé pour ce mode de transport, mais cependant encore trop lourd pour une marchandise encombrante. On ne peut guère espérer d'obtenir un prix moins élevé.

Le chemin de fer, malgré tous ses efforts, est quelquefois au dessous des exigences de la consommation. La voie navigable dans son état actuel est insuffisante et voit son trafic s'abaisser malgré la suppression des droits de navigation.

Cette voie navigable est d'une longueur excessive, elle présente de nombreuses difficultés, qui retardent encore la marche des bateaux ; aussi un doublement de la voie est-il absolument nécessaire. Toute la région du Nord l'a réclamée avec la plus grande énergie. Dans la grande enquête qui a eu lieu en 1881, il y a eu unanimité de la part des innombrables déposants.

L'approfondissement de la Seine, qui diminuera le prix du transport par cette voie, rendra le marché parisien encore plus ouvert aux houilles étrangères. Si l'on veut réserver une part de cette consommation aux houilles françaises, il est de toute nécessité de doubler la voie navigable par le Nord.

Avec le projet d'ensemble primitivement conçu on aurait obtenu un abaissement du prix de transport évalué à 2 f. 16, par tonne. Avec le projet plus restreint qu'a adopté la commission, l'abaissement ne serait plus que de 1 fr. 50. Il sera de 1 fr. 35 dès l'exécution de la première section. La moyenne actuelle de la durée des transports est de 84 jours pour l'aller et le retour, ce qui ne permet que trois voyages par an ; après la transformation on pourra en faire cinq.

Au point de vue technique, on est assuré de pouvoir toujours alimenter le canal au moyen de machines élévatoires. On peut prévoir que la voie nouvelle aura à transporter 4 millions de tonnes, sur lesquelles l'économie réalisée sera d'environ 5 millions 1/2.

Or, les dépenses d'amortissement et d'entretien n'atteindront pas 3 millions.

Dans ces conditions, il y a lieu d'espérer que la Chambre voudra bien accepter le projet. (Très bien !)

M. Giraud (Cher) se défend d'avoir attaqué le Nord ; il a seulement demandé que les autres départements fussent également admis aux faveurs de l'Etat, puisque c'est tout le monde qui paie.

Si le canal actuel est encombré, il n'y a qu'à doubler les écluses. Le nouveau canal n'est nullement indispensable. Les conditions de fonctionnement seront défectueuses et le projet ne prévoit pas les moyens de pourvoir à l'encombrement qui ne peut manquer de se produire dans les bassins de la Villette.

Il faut déduire du chiffre de 4 millions de tonnes, le chiffre du trafic actuel, et alors on se trouve en perte. Actuellement le trafic ne dépasse pas 2 millions de tonnes.

L'orateur donne lecture de lettres qui lui ont été adressées, dans lesquelles on conteste au canal projeté le caractère d'intérêt général. Les lettres venues du Nord prouvent au moins que l'opinion n'est pas unanime. Il ne faut donc pas s'engager à la légère dans une dépense de 105 millions, de 120 peut-être, et il serait sage de renvoyer pour une nouvelle étude le projet à la commission des voies navigables.

M. Raynal dit qu'il est hors de discussion que la voie navigable actuelle est insuffisante et que les besoins de la production exigent une voie nouvelle.

Au point de vue technique, le canal du Nord ne présente pas de difficultés supérieures à celles qui existent sur d'autres canaux ; les machines élévatoires sont d'une pratique facile et certaine.

Il est vrai que le canal du Nord est inspiré par l'intérêt qu'on porte aux houillères françaises, à celles du Pas-de-Calais. Les pouvoirs publics doivent faire les plus grands efforts pour favoriser ces houillères et leur faciliter la concurrence.

On a affirmé que les bénéfices ne seraient pas proportionnés à la dépense de 105 millions, mais ce chiffre n'est pas en question, puisque la seconde partie du canal est réservée.

Il ne s'agit donc que de 66 millions, auxquels il faut ajouter l'amélioration de l'Oise qui se montera à 4 ou 5 millions.

Le budget

M. Tirard, ministre des finances, dépose le budget ordinaire.

La séance est levée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La commission du budget

Paris, 3 mars.

La commission du budget s'est réunie, sous la présidence de M. Wilson, pour entendre des ministres et délibérer, sur le dernier crédit supplémentaire.

M. Sadi Carnot a annoncé que M. Raynal apporterait, la semaine prochaine, les éclaircissements demandés par la commission au sujet de l'acquisition du matériel roulant des lignes du troisième réseau.

M. Méline s'est expliqué sur les crédits demandés par son prédécesseur pour le reboisement et la reconstitution des montagnes.

M. Bruu, ministre de la marine et des colonies s'efforcé de justifier les 9.000,000 du report du budget de 1882 sur celui de 1883 que la marine veut consacrer aux constructions neuves.

La commission a adopté l'avis de M. Ribot sur le projet relatif aux sociétés de prévoyance et a accepté la fixation à 10.000,000 de fonds dotation pour la subvention des sociétés de secours mutuels.

Les vacances parlementaires

Paris, 3 mars.

On assure que les Chambres se sépareront le 20 mars jusqu'au 16 avril.

Le recrutement de l'armée

Paris, 3 mars.

On annonce que M. Ballue déposera avant les vacances un rapport sur le projet de loi de recrutement de l'armée.

Les droites et la révision

Paris, 3 mars.

La réunion des droites a décidé de ne pas intervenir dans la discussion de la révision, et de s'abstenir dans le vote.

NOUVELLES DIVERSES

Les plaintes des ouvriers parisiens

Paris, 3 mars.

La chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiment du département de la Seine adresse aux journaux une communication où nous remarquons ce passage :

« Les chômages grandissent de plus en plus ; il s'ensuit des misères terribles !

» Pourtant nos gouvernants ne s'en préoccupent nullement.

» Devant cette grave situation, la corporation des ouvriers menuisiers en bâtiment, particulièrement éprouvée, a cru devoir prendre l'initiative de réunir les ouvriers sans travail pour bien démontrer au gouvernement qu'ils sont nombreux et qu'ils faut prendre des mesures immédiates pour les empêcher de mourir de faim. »

D'un autre côté, on nous annonce qu'une commission d'initiative convoque les ouvriers et ouvrières sans travail, sans distinction d'opinion ni de nationalité, place de l'Hôtel-de-Ville, pour le dimanche 11 mars, à midi.

La dynamite à Lyon

Paris, 3 mars.

Une nouvelle explosion de dynamite a eu lieu hier à Lyon dans la maison d'un docteur visé depuis longtemps par les anarchistes.

Il n'y a pas eu de victimes, mais tout a été brisé dans l'appartement.

Le procès des anarchistes

Lyon, 3 mars.

Le procureur général refait l'historique des agissements de divers groupes pendant les huit derniers mois, comme cela a été fait en police correctionnelle.

La suite est renvoyée à lundi.

L'audience est levée à 5 h. 45.

M. Barrère

Paris, 4 mars.

On assure que M. Barrère, ministre plénipotentiaire qui représente en ce moment le gouvernement français dans la conférence du Danube, et dont la solution a été, comme on sait, adoptée par cette conférence, va être nommé directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères.

Obsèques du baron Davillier

Paris, 3 mars.

Aujourd'hui, à midi, ont été célébrées les obsèques de M. le baron Davillier.

La cérémonie religieuse s'est faite à l'église de la Trinité.

Le messe a été dite par le premier vicaire, et le curé a fait la levée du corps et donné l'absoute.

Les chœurs ont été chantés par la maîtrise de la paroisse, sous la direction de M. Grisi, le maître de chapelle.

L'église était entièrement tendue de noir avec écussons du défunt.

ÉTRANGER

Un discours du Saint-Père

Rome, 3 mars.

Le Pape, en répondant hier à l'adresse des cardinaux, a déploré les obstacles que rencontre l'exercice de son ministère de la part d'ennemis qui travestissent ses pensées et entravent ses actes.

L'action de l'Eglise, a-t-il dit, est essentiellement pacificatrice ; aussi, malgré tous les obstacles, elle continuera de répandre largement ses bienfaits même sur ses ennemis.

Elle veut apporter un remède aux maux qui affligent la société, laquelle serait promptement abîmée sans le secours de l'Eglise.

Léon XIII a conclu en disant qu'il fera tous ses efforts pour faire pénétrer l'esprit de l'Eglise dans tous les membres de la société et pour les guérir.

La bande de la « Main-Noire »

Xérès, 3 mars.

On annonce une de nouveaux attentats ont été commis dans les environs de Xérès.

Onze individus, détenus à Espera, ont déclaré qu'ils s'étaient engagés, ainsi que 223 de leurs compagnons, à voler, à assassiner, à incendier s'ils en recevaient l'ordre des chefs de la « Main-Noire. »

Un délégué et le secrétaire de la junte révolutionnaire, qui s'est réunie à Xérès le 13 mai 1883, ont été arrêtés à Arcos. Ils ont été trouvés porteurs de papiers importants.

La question danubienne

Londres, 3 mars.

Tous les délégués des puissances, excepté M. Tissot, ambassadeur de France, se sont réunis hier au Foreign-Office et ont approuvé le protocole rédigé par la conférence du Danube.

Les événements d'Irlande

Dublin, 3 mars.

L'Irlandais Walsh, arrêté au Havre, est l'organisateur d'une société secrète irlandaise dans le nord de l'Angleterre.

Une perquisition faite à son domicile, à Rochdale, a amené la découverte d'une correspondance de Walsh avec Franck Byrn, et une photographie du personnage dénommé « Numéro Un. »

L'armée du salut

Genève, 3 mars.

La *Tribune de Genève* annonce que le ministre anglais à Berne, M. Adams, a été invité par son gouvernement à agir énergiquement auprès du Conseil fédéral, pour faire lever les arrêtés d'expulsion pris par le conseil d'Etat genevois contre l'Armée du Salut.

Genève, 3 mars.

Le conseil d'Etat du canton de Genève a écarté les recours de Miles Booth et Charlesworth, de l'Armée du Salut, contre les arrêtés des 11 et 12 février les expulsant du canton.

La décision du conseil d'Etat est basée sur l'article 23 de la loi du 9 février 1814, ainsi conçu :

» Le conseil d'Etat, en vertu de son pouvoir administratif suprême, a toujours le droit de renvoyer du canton les étrangers dont le séjour pourrait porter atteinte aux intérêts du pays ou à la sûreté de l'Etat. »

M. de Bismarck et les vivisecteurs

Le chancelier de l'Empire a adressé la lettre suivante à M. Ernst de Weber, président de la Société internationale pour la représentation de la vivisection :

« Berlin, 2 mars.

» Je vous remercie sincèrement pour votre lettre du 20 février courant. Je suis indigné comme vous des abus de la vivisection, et bien que je ne dispose d'aucun moyen légal pour exercer une influence directe dans ce domaine, j'aurais déjà essayé de prendre des mesures pour mettre des freins à ces expériences cruelles si les nombreux travaux dont je suis chargé, et qui dépassent mes forces, m'en laissaient le temps.

» Je ne sache pas que l'on ait déjà examiné d'une façon pratique si la législation en vigueur est impuissante pour la répression de cet abus et si un tribunal s'est vu dans le cas de se prononcer sur la vivisection telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui pour décider qu'elle tombe sous le coup du paragraphe 360 n° 13 du Code pénal allemand ainsi conçu :

» Seront punis d'une amende jusqu'à 150 m. ou des arrêts : ceux qui auront publiquement, ou de manière à causer un scandale, méchamment tourmenté ou brutalement maltraité des animaux. »

» Ce paragraphe concerne, à mon avis, une foule de cas publiés par votre Société, dans lesquels la vivisection est représentée comme un acte de cruauté sans utilité pour la science. Si la jurisprudence exprimait à ce sujet un avis contraire, je crois qu'il y aurait lieu de prendre d'autres mesures légales ou administratives contre les abus de la vivisection.

» De Bismarck. »

Les nihilistes russes

Saint Pétersbourg, 3 mars.

La police a découvert, dans le courant des dernières semaines, une conspiration ourdie à l'étranger, en vue de commettre un attentat lors du couronnement du Tzar. Deux conspirateurs ont été arrêtés au moment où ils franchissaient la frontière russe, et on est parvenu, il y a quelques jours, à opérer, à Saint Pétersbourg, l'arrestation de huit autres individus.

On a, dit on, découvert à cette occasion, un dépôt de dynamite au lieu du rendez vous des conspirateurs dans le quartier Kasanski. On rattache à cette affaire le suicide d'un étudiant qui s'est tué dans une maison de bains, située dans le quartier Vasili Ostrof et la mort d'un propriétaire de maison de bains qui s'est tué aussi immédiatement après le suicide de l'étudiant.

Ici, comme à Moscou, on fait d'actives recherches pour découvrir les projets des nihilistes. On expulse de Moscou tous les individus quelque peu suspects. On dit que la police y a découvert une foule d'individus munis de faux passeports.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Le gouvernement et le droit d'association

Paris, 3 mars.

Le gouvernement a décidé de combattre le projet sur le droit d'association proposé par la commission du Sénat.

Le gouvernement combattra surtout la disposition relative aux congrégations religieuses en établissant une formule générale excluant les institutions, les congrégations religieuses et la constitution des biens de main-morte.

Nominations militaires

Paris, 4 mars.

L'*Officiel* publie aujourd'hui les nominations de généraux qui ont été annoncées.

Nominations épiscopales

Paris, 4 mars.

On assure que Mgr l'évêque de Marseille serait nommé archevêque de Bordeaux.

Mgr l'évêque d'Oran irait à Marseille.

La fête en l'honneur de Marceau

Paris, 4 mars.

La fête, en l'honneur de Marceau, a été célébrée hier à Chartres. De nombreux délégués étaient venus de Paris et de Versailles.

Dans la soirée, a eu lieu un banquet de 200 couverts, où de nombreux toasts et discours ont été prononcés.

Une nouvelle démentie

Paris, 4 mars.

Il est inexact que M. Arthur Meyer ait envoyé des témoins à M. Dumon, directeur du *Gil-Blas*.

COMICE AGRICOLE DE LILLE

Séance du 28 février

Présidence de M. Baucarne

Comptes du trésorier. — M. le trésorier présente les comptes de recettes et de dépenses du Comice pour 1882, ainsi que les pièces à l'appui. Ils sont renvoyés à une commission composée de MM. Quecq, Butin, A. Deleplanque, Renouard.

Graines de betteraves. — L'ordre du jour appelle le compte-rendu d'expériences sur la germination de la graine de betterave mais M. Butin ; observe que la personne qui a fait ces expériences a trouvé, dans l'essai des graines de troisième et de quatrième année, des résultats tellement inférieurs, qu'elle présume que les graines qui lui ont été fournies étaient beaucoup plus anciennes ou détériorées ; en conséquence, elle ajourne le compte-rendu de ces essais jusqu'au moment où elle aura pu les renouveler avec des graines d'une date tout à fait certaine.

Le mode d'expérimentation qu'elle recommande comme étant le plus naturel est celui des gazons superposés.

M. Ladureau se propose de donner au Comice des résultats d'expériences du même genre, et de lui présenter un germinateur construit dans des conditions d'extrême bon marché.

Traité de comptabilité agricole. — M. Ladureau présente au Comice des spécimens d'un traité de comptabilité agricole, par Ch. Pilter ; il en relève tous les avantages et en conseille l'usage à tous les cultivateurs.

Bénéfice de la culture du blé. — Le Comice est de nouveau saisi de la question des bénéfices de la culture du blé, soulevée à la dernière séance, à propos d'un article du *Journal de l'Agriculture*, de Barral, une longue discussion s'ouvre sur la meilleure manière de réfuter cet article et d'établir la véritable situation ; MM. Vallet-Roger, Ladureau, Hellin, Meline, Desrousseau, etc., y prennent part, et établissent d'une façon certaine qu'on ne peut admettre les chiffres annoncés. Finalement, la commission nommée est invitée à se réunir promptement et à décider elle-même quels seront les moyens les plus utiles pour arriver à la réfutation précise des résultats donnés par M. F. Desprez.

Propositions. — M. V. Peucelle lit une note où, après avoir fait le tableau de la détresse de l'agriculture et de l'abandon où elle est laissée, émet la double proposition suivante : 1° Révision de la législation douanière, en ce qui concerne les sucres, les alcools et tous les produits agricoles, afin que des droits compensateurs leur soient accordés, et qu'ils puissent lutter contre les similaires étrangers ; 2° subsides accordés pour la propagation de la bonne culture des betteraves, non aux cultivateurs, mais aux industriels qui auront payé la betterave de la façon la plus rémunératrice.

M. Ladureau annonce que la Société des Agriculteurs du Nord est décidée à entrer dans cette voie, M. Butin lui observe que, dans ce cas elle suint les indications du Comice qui depuis longtemps, a prôné ce système.

M. Vallet Roger dit qu'une proposition de loi sur le régime des sucres, analogue à celle de M. Peucelle, vient d'être présentée à la Chambre par M. Edmond Robert ; elle demande un droit de 10 francs sur les sucres étrangers, et une modification dans le système d'analyse qui sert de base pour le calcul de l'impôt. Cette analyse officielle des sucres serait faite d'après les mêmes principes et sous le contrôle du même service, pour les sucres français et étrangers.

M. Vallet Roger pense que le Comice doit appuyer cette proposition de toutes ses forces.

Le président dit que l'examen de ces intéressantes questions viendra à l'ordre du jour de la prochaine séance, et sera approfondie avec soin.

La séance est levée à 1 heure.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'École nationale des Arts industriels. — Le Conseil supérieur de l'Ecole s'est réuni, jeudi, à la Mairie, sous la présidence de M. le Préfet du Nord, président, M. Cornut remplissant les fonctions de secrétaire.

Après l'exposition du plan d'études dressé par la sous-commission spéciale, et qui comprend l'ensemble actuel des cours professés dans les Ecoles académiques, le Conseil a adopté les plans proposés par M. l'architecte Dutert. Grâce à cette adoption, les plans de l'Ecole nationale des Arts industriels pourront être placés sans retard, sous les yeux du ministre, du Conseil des bâtiments civils, — et les crédits nécessaires pourront être promptement votés.

La séance du 1er mars constitue donc un grand pas dans l'accomplissement de cette œuvre capitale de l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix ; il y a lieu de féliciter la sous-commission, et particulièrement son rapporteur, M. Cornut, de leur dévouement et de leur activité.

Nous donnerons prochainement à nos lecteurs, communication du plan d'études détaillé. Notons, aujourd'hui, que le Conseil a adopté en principe la gratuité absolue de toutes les parties de l'enseignement, comprises dans le programme de l'Ecole.

Concert — Voici le programme du concert vocal et instrumental qui sera donné le dimanche 11 mars, à sept heures du soir, dans les salons de la Mairie, au profit de la caisse de secours de la Société des Sauveteurs du département du Nord, avec le concours de la *Grande Harmonie* et de Mlle Brouchette, élève du Conservatoire de Paris ; de MM. Moutigny, piston-solo de la *Grande Harmonie* ; Morel, ténor-solo des Orphéonistes de Tourcoing ; Fournier, clarinette solo de la *Grande Harmonie* ; Bernard, baryton, lauréat du Conservatoire de Lille, et Vergote, comique de genre.

Première partie. — 1. *Grande-Harmonie*, Ouverture de la *Pie voleuse*, Rosaini. — 2. M. Morel, *La Déesse et le Berger*, Godard. — 3. M. Fournier, *Le Rêve*, fantaisie pour clarinette, Ivan Muller. — 4. Mlle Brouchette, *Pierre de Médicis*, Poniatowsky. — 5. M. Bernard, *Les Porcherons*, Grisar. — 6. M. Vergote, Chansonnette, ...

Deuxième partie. — 1. *Grande-Harmonie*, Ouverture de *Caïd*, Amb. Thomas. — 2. Mlle Brouchette et M. Bernard, duo de la *Fille du Régiment*, Donizetti. — 3. M. Montigny, fantaisie pour piston, Arban. — 4. M. Morel, *Martha*, Flotow. — 5. M. Fournier, Adagio et finale du deuxième concert, Weber. — 6. M. Vergote, Chansonnette, ...

Le piano sera tenu par Mlle Letellier, professeur à l'Académie de musique.

Le prix d'entrée est fixé à *2 francs*.

On peut se procurer des cartes à l'avance au bureau du *Journal de Roubaix*, chez MM. Landouzy, Barrez, dans les bureaux de tabac, et chez M. Bienvenu, à Wattrelos.

La « Concordia. » — Un concert vocal et instrumental, organisé par la *Concordia*, avec le concours de plusieurs membres du patronage St-Eloi, sera donné demain dimanche, 4 mars, à sept heures du soir, dans l'une des salles du patronage St Eloi, rue du Tilleul.

Voici le programme :

Première partie. — *Léonidas*, ouverture, la *Concordia*. — 2° *Les Dragons de Villars*, fantaisie, la *Concordia*. — 3° Polka pour piston, Louis Dassens. — 4° Chansonnette comique, Firmin Dens. — 5° Mélodie, Henri Selosse. — 6° Chansonnette comique, F. Delin.

Deuxième partie. — 1° *Septuor*, par les frères Petit. — *Stances à l'océan*, romance, A. Clarisse. — 3° Air varié pour piston, Louis Dassens. — 4. Chansonnette comique, J. Allonclus. — 5° *Alain Blanchard*, duo Selosse et Clarisse. — La fête des Mitrons, scène comique.

Deux vols. — La nuit dernière, une somme de 350 francs a été enlevée d'un tiroir dans un tissage mécanique, rue du Pays. Le voleur a dû se servir d'un crochet pour ouvrir la serrure, car l'on ne remarque aucune trace d'effraction. Une enquête est ouverte.

— Une couverture en laine blanche, de 25 fr., a été volée dernièrement chez Mme Marie Delahaut, cabaretière, rue du Chemin-de-Fer. On a des soupçons sur un individu, nommé J. D..., détenu actuellement à la maison d'arrêt de Lille.

Petits faits. — Les personnes dont les noms suivent ont été l'objet d'un procès-verbal pour violences légères ou injures :

Isidore Seynaeve, 44 ans, mécanicien ; Charles et Léopold Vanoste, carrossiers, âgés de 20 et 16 ans ; Charlotte Fournier, 19 ans, soigneuse ; Julien Lorthiois, 58 ans, tisserand.

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix. — M. Duvau, rue d'Argent, a un acheteur en tissus, soieries, lainage et articles fantaisies pour dames. — M. Warburg, 22, rue Richer, a un acheteur en tissus et confections pour dames. — M. Chandler, 24, rue Saint-Marc, a un acheteur en tissus et nouveauté fantaisie, garnitures, etc. — M. Miccio, 22, rue Richer, achète tissus, soieries, dentelles et autres fantaisies pour l'Italie. — M. Berchon, 66, rue Tiquetonne, a un acheteur tissus et autres nouveautés pour été.

TOURCOING

Rencontre d'un car et d'une voiture. — Hier, au moment où un car arrivait par la rue St Jacques sur la Place, il a été heurté avec violence par une voiture de boulanger lancée, avec une grande vitesse. La partie antérieure du car a été brisée.

LILLE

Encore le drapeau blanc. — Cette nuit, les rares passants qui traversaient la rue Nationale, à Lille, ont pu voir un drapeau blanc à fleur de lys qu'on avait hissé au faîte de la maison qui fait le coin de la rue de l'Hôpital-Militaire.

Le drapeau a été enlevé par les employés du *Progrès du Nord*, qui passaient par là.

Une conduite à M. Pamélard. — Hier, en sortant du prétoire, une soixantaine de jeunes gens rencontrèrent, sur la Place de Lille, le légendaire conseiller municipal, M. Pamélard, se rendant à la Mairie. En bons enfants, sans rancune, ils s'empressèrent de former un petit cortège à leur ami et l'accompagnèrent, en riant, jusque dans les couloirs de la Mairie.

M. Pamélard, peu habitué à tant d'honneurs, semblait assez embarrassé de sa personne.

Rixe sanglante. — Hier, vers minuit, la rue des Trois-Couronnes a été mise en émoi par une rixe entre plusieurs militaires, qui s'étaient rencontrés dans un estaminet de cette rue.

L'un d'eux saisissant une bouteille, en a violemment frappé son adversaire et lui a fait à la tête une large blessure d'où le sang s'échappait en abondance.

La police, arrivée sur les lieux, a conduit le blessé au poste de la Grand'Garde où des soins lui ont été donnés.

Le coupable n'a pas été retrouvé ; c'est, dit-on, un artilleur, en permission dans notre ville.

Arrestation d'un comptable. — La police de sûreté a mis hier en état d'arrestation le nommé Bariseaux Juste, comptable chez M. Porion, négociant à St-André-lez-Lille, pour abus de confiance d'une somme de 4,000 fr., que Bariseaux a mis 15 jours seulement à dépenser.

Quand on l'a arrêté, il était dans une misère complète, il ne lui en restait plus un centime de la somme qu'il avait volée.

LE SCANDALE DU THÉATRE DE LILLE

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du 3 mars 1883

Présidence de M. le juge de paix Capelet

M. Gasser, commissaire central remplit les fonctions de ministère public.

Les prévenus sont MM. Malo, Legentil, Renard, Jacot, Doatts, Desrumeaux, Clainpanain, étudiants.

Trois cents personnes s'étouffent dans le prétoire.

Les étudiants sont accusés d'avoir sifflé, fait du tapage, protesté bruyamment pendant la représentation des *Victimes Cloîtrées*, contrairement aux prescriptions de l'article 54, n° 8 de l'arrêté municipal du 10 décembre 1875, interdisant toute manifestations pendant le lever du rideau.

Me Boyer-Chamard, défenseur des prévenus, déclare que ses clients reconnaissent les faits qui leur sont reprochés, ils ne contestent pas la contravention, ils veulent seulement en discuter la gravité, et établir la provocation.

Le défenseur demande l'audition immédiate des témoins.

M. Desbants, commissaire de police à Fives, de service au Théâtre, le soir de l'incident. — Au lever du rideau, dit-il, les sifflets et les protestations ont commencé. J'ai averti les manifestants qu'ils devaient attendre la fin de l'acte pour exprimer leurs sentiments, mais sans tenir compte de ces observations, ils ont recommencé leur tapage. J'ai fait enlever M. Malo qui, contestant mon autorité, m'a obligé de montrer mon écharpe. Il y a eu une forte bousculade dans les corridors et au foyer des premières galeries, dans la bagarre des coups ont été échangés. J'ignore s'ils étaient graves.

Le commissaire nie d'abord que le parterre, les troisièmes et les quatrièmes galeries se soient rues sur les étudiants, comme on l'a affirmé. Puis, sur une observation de Me Boyer-Chamard, il finit par déclarer que la conue était telle qu'il lui était impossible d'en rien savoir.

Me Boyer Chamard souligne les contradictions du témoin, qui déclare avoir fait expulser plusieurs jeunes gens dès le commencement de la représentation et affirme en même temps s'être borné à des observations pendant le premier acte.

M. Favrault, secrétaire du commissaire de police du premier arrondissement, déclare que le nommé Lucas s'est présenté à son bureau pour déposer une plainte contre M. Clainpanain qui sifflait au théâtre et avec qui il a échangé des soufflets.

M. Favrault ajoute que Clainpanain présent à la déposition en a reconnu le bien fondé en ce qui concerne le tapage et qu'il s'est abstenu de répondre sur la question des voies de fait.

M. Clainpanain nie formellement s'être rencontré dans le bureau de M. Favrault avec Lucas, il en appelle à l'agent qui l'a coudoyé et qui fait une déposition analogue.

M. Favrault sait, ne sais pas, croit savoir.... et finalement ne sait rien.

M. Lucas ne reconnaît plus son adversaire dans M. Clainpanain, et désigne au contraire M. Jacot.

M. Jacot n'a reçu ni donné aucun soufflet.

M. le Commissaire en conclut que Lucas s'est vanté à tort de coups donnés ou reçus.

M. Coppeaux, propriétaire, a entendu M. Pamélard dire à des bandes tout organisées descendant des quatrièmes « de se faire justice elles mêmes ». Il a manifesté à M. Pamélard son étonnement de l'entendre tenir de tels propos, et M. Pamélard les a distinctement répétés pendant toute la représentation. Ce Conseiller municipal n'a cesse d'exciter la foule.

M. Van Dekteyle, propriétaire (depuis quarante ans abonné au théâtre) fait une déposition analogue à celle de M. Coppeaux. M. Pamélard criait aux étudiants : vous êtes des jésuites ! des calotins ! et ameutait la foule contre eux.

Un jeune homme lui ayant crié : Rendez donc le pantalon de Virginie (hilarité dans la salle) il lui tira les oreilles et lui cracha à la face. On me fait un grief, ajouta-t-il, d'une mésaventure qui m'est arrivée avec un ami.

M. Albert D... a vu la bousculade, au 2e entracte, M. de Givenchy était entouré par des individus furieux qui le frappaient à coups redoublés, croyant cet étudiant en danger, le témoin appela un agent qui refusa de porter secours en répondant à M. D... qu'il n'avait pas d'ordres à recevoir de lui.

Un peu après M. de Givenchy était jeté en bas des escaliers, abîmé, ne voyant plus clair, le témoin lui a offert son bras, ils sont sortis ensemble et dans la rue des Manneliers, ils ont été tous deux l'objet de violences de la part de la foule qui les poursuivait.

M. Quinterelle a vu le nommé Lucas, tenu par un cocher et un monsieur en chapeau haut de forme, qui lui disait que, pour être républicain, on n'en devait pas moins être honnête, juste, probe, etc. Il a entendu Lucas déclarer qu'il avait donné un coup de poing à un homme, parce qu'il croyait qu'il avait sifflé, mais qu'il s'était trompé.

D'autres témoins sont encore appelés ; leurs dépositions n'ajoutent rien à l'instruction.

Me Boyer-Chamard dit qu'il n'oubliera pas qu'il est devant un Tribunal de simple police, pour un fait peu grave, qu'il n'a nullement l'intention de grossir, et que le ton de sa courte plaidoirie restera dans les proportions du sujet.

Il établit l'identité des cas de tous les comparants. M. Clainpanain a été accusé de s'être porté à des voies de fait. De l'aveu même de Lucas, il est reconnu que cette accusation n'est pas fondée.

On a insinué que M. Malo était un repris de justice ; il a été, en effet, accusé de cris séditieux et traduit, de ce chef, devant le Tribunal correctionnel d'Hazebrouck, qui a reconnu son innocence et l'a acquitté. Il ne reste, contre ce jeune homme, que la triste délation d'un de ses compatriotes, délation qui a trouvé son écho dans un petit journal de Lille. Donc il ne reste, contre les sept étudiants assignés, que la prévention de tapage au Théâtre.

Pour un moment dit, le spirituel défenseur, je veux supposer que les étudiants ont eu tort, je veux supposer que le directeur du théâtre gère son entreprise en artiste, qu'il donne à la scène lilloise le prestige auquel elle a droit. Eh bien ! il ne faut pas oublier que ces jeunes gens ont vingt ans, qu'ils sont étudiants, et sans vouloir leur donner de mauvais conseils, je déclare que c'est leur droit et leur devoir de se faire justice dans les spectacles publics. Comparez-les, aux étudiants des autres villes de France, aux étudiants du Midi, aux étudiants parisiens et reconnaissez qu'ils sont singulièrement patients et tranquilles et non-seulement les étudiants catholiques mais aussi ceux de l'Etat dont le calme est remarquable. Partout les étudiants sont bruyants et tapageurs, les voyageurs qu'ils empêchent quelque fois de dormir se plaignent un peu, mais les habitants trouvent ça charmant.

Me Boyer-Chamard raconte qu'étant étudiant lui aussi fut conduit au violon en compagnie de M. Clémenceau, pour une opposition violente faite au théâtre, à une œuvre qui vantait trop l'empire. Après quelques heures de détention, ils furent mis en liberté et personne ne songea à les poursuivre. Nous ne sommes plus sous l'empire, et l'on aurait mauvaise grâce à se montrer plus sévère sous un régime qui se targue de liberté.

Voilà, ajoute l'orateur, ce que je dirais si les étudiants étaient en faute, si le théâtre était bien tenu, si le directeur restait dans la limite de ses attributions, s'il n'y avait en aucune espèce de provocation, mais ici ce n'est pas cela, la décadence du théâtre est complète et flagrante, il va de l'opérette au mélodrame, pendant que le directeur fait du tapage, organise une réclame honteuse pour arriver à faire quelques recettes. Des observations ont été faites à ce sujet au sieur Gaultier, elles lui ont été faites dans la presse et par les abonnés, il n'en a tenu aucun compte et il a fallu les clameurs de la salle pour obtenir justice.

Après avoir monté une pièce ignoble, *l'Incendiaire* dans laquelle on voyait un archevêque ordonner à une jeune fille d'incendier la maison d'un libre penseur, l'interdiction ayant été prononcé, par l'autorité préfectorale, M. Gaultier est allé dénicher une pièce absurde ludigeste. Me Boyer-Chamard raconte les péripéties de cette œuvre infâme de tout point, où les choses les plus saintes sont travesties, défigurées, où l'on prête aux religieux les convoitises les plus basses, les passions les plus ignobles et dont le héros, un religieux, est bien le plus fieffé coquin que jamais mélodrame ait porté dans ses flancs.

Voilà s'écrie-t-il ce qu'on a représenté au peuple français, ce qu'il était impossible de ne pas siffler, et si les étudiants de l'Etat avaient été présents ils auraient protesté eux aussi, j'en suis sûr, sinon au point de vue religieux et moral au moins au nom du bon sens et du goût.

Le *Petit Nord* et le *Progrès* sont eux-mêmes obligés de passer condamnation de cette pièce. Ce n'est qu'au nom des principes qu'ils ont parlé, prétendant que si on faisait droit, aujourd'hui, aux réclamations des étudiants, demain ils viendraient s'attaquer aux chefs d'œuvre et siffler *Tartuffe*, comme si *Tartuffe* n'était pas une œuvre éternelle ! comme si ceux qui osaient la décrier ne tomberaient pas immédiatement sous le ridicule !